

CGS - CONDITION GENERALES DE SERVICE

OBJET

Les présentes Conditions Générales de Service déterminent les droits et obligations entre les parties, Sylvia Bourrienne et ses clientes, dans le cadre de la vente de services proposés par la naturopathe.

SERVICES

La finalité de l'activité du naturopathe est l'éducation à la santé.

Il s'agit de techniques de prévention et d'éducation à la santé.

La naturopathe s'engage par ses prestations sur une obligation de moyens et non de résultats.

- Sont exclues toutes prestations à caractère érotique ou sexuel. Tout comportement déplacé envers le consultant pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.
- Les conseils ou prestations donnés ne peuvent en aucun cas se substituer à un traitement ou suivi médical en cours
- Seul un docteur en médecine est habilité à émettre un diagnostic médical comme à modifier ou suspendre les traitements qui m'ont été prescrits

Les prestations proposées se font sur rendez-vous aux dates fixées d'un commun accord entre les parties, soit au cabinet de la naturopathe, soit au domicile de la cliente (des frais de déplacement s'appliquent dans ce cas précis, se référer au § TARIFS).

ENGAGEMENT DE LA NATUROPATHE

- Garantir le secret professionnel et ne pas communiquer d'informations confidentielles.
- Se mettre à jour régulièrement par le biais de la formation continue.
- Respecter les préceptes de la naturopathie et la [charte de l'OMNES](#).
- Souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle.

TARIFS

Les Prestations ainsi que les tarifs proposés par la naturopathe sont disponibles sur son site Holistica Fémina.

La cliente peut se rétracter jusqu'à 48 heures avant la séance réservée, sans aucune pénalité.

Le bilan naturopathique ne donne lieu à aucun remboursement par les organismes officiels de Sécurité Sociale, mais certaines mutuelles peuvent prendre en charge tout ou partie d'un soin non conventionnel. Renseignez-vous auprès de votre complémentaire Santé.

Les soins et tarifs proposés : (TVA non applicable, article 293-B du CGI)

Bilan de vitalité (sur 2 rendez-vous)	160€
Séance de suivi naturopathique	60€
Bilan de vitalité (sur 2 rendez-vous) étudiante/ personne en recherche d'emploi	100€
Séance de suivi naturopathique étudiante/ personne en recherche d'emploi	40€
Massage bien-être	65€
Soin crânio-sacré	65€
Equilibrage énergétique (étudiante/ personne en recherche d'emploi)	70€ (45€)

Barème pour les frais de déplacement au domicile de la cliente : inf. à 15 km : 4€ /de 15 km à 30 km : 8€/de 30 km à 45 km : 12€. **Paielements acceptés par CB ou espèces.**

PROTECTION DES DONNÉES (loi RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données)

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Sylvia Bourrienne s'engage à utiliser les données collectées dans le strict cadre de son activité.

Les informations recueillies sont les informations nécessaires à la pratique de la naturopathie, et seront conservées pendant 10 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de ces données personnelles, d'un droit à la limitation du traitement, à la portabilité, d'un droit d'opposition et du droit de définir des directives sur le sort de ses données post-mortem.

Vous pouvez exercer ces droits par écrit, auprès de holisticafemina@gmail.com.

Consultez le site de la [CNIL](https://www.cnil.fr/) pour plus d'informations sur vos droits, pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS - MÉDIATION À LA CONSOMMATION

Selon l'article L.612-1 du Code de la consommation, il est rappelé que « *tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation* ».

En cas de litige avec Sylvia Bourrienne, vous pouvez déposer votre réclamation sur le site de CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.

ENGAGEMENTS DE LA CLIENTE

La cliente s'engage à :

- signaler toutes maladies ou contre-indication au naturopathe,
- prévenir par mail ou téléphone au moins 48h à l'avance en cas d'annulation de rendez-vous,
- tout rendez-vous non annulé dans ce délai fera l'objet d'une facturation.

J'ai bien pris connaissance et j'accepte les informations concernant la protection de mes données (loi RGPD) détaillées dans les CGS, j'accepte que les informations saisies par Sylvia Bourrienne soient collectées et exploitées à des fins d'accompagnement et de conseil pour ma santé.

J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de Service et les Engagements